

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8	/	7

Date de la convocation
15 septembre 2023

**N° 25092023002****ASSUJETTISSEMENT DES  
LOGEMENTS VACANTS A LA  
TAXE SUR LES RESIDENCES  
SECONDAIRES ET AUTRES  
LOCAUX MEUBLES NON  
AFFECTES A L'HABITATION  
PRINCIPALE**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

☞ charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023  
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,  
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 27 septembre 2023

et publication ou notification  
du 27 septembre 2023**AR Prefecture**043-214300626-20230925-25092023002-DE  
Reçu le 27/09/2023